

Montréal, le 23 mars 2017

Monsieur Roch Sergerie, greffier
Ville de Montréal-Est
11 370, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1B 2W6

N/Réf. : 7610-06-01-03907-11

**Objet : Avis concernant la délivrance d'une approbation d'un plan de
réhabilitation**

Monsieur,

Nous vous informons que nous avons approuvé un plan de réhabilitation en vertu de l'article 31.54 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Cette dernière vise le terrain décrit comme étant une partie du lot 1 250 928 du cadastre du Québec, situé au 10 515, rue Notre-Dame Est, à Montréal.

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636

Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : marilou.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter monsieur Samir Seladji, analyste, que vous pouvez joindre au numéro de téléphone suivant : 514 873-3636, poste 269.

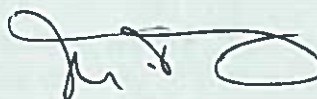
Si vous désirez obtenir une copie de l'approbation du plan de réhabilitation, vous pouvez adresser votre demande auprès de madame Nezha Boumchagdidin, répondante régionale sur l'accès aux documents des organismes publics, à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : montreal@mddelcc.gouv.qc.ca

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse et de l'expertise de Montréal et de Laval,



Marilou Tremblay

MT/SS/am

